

*Projet présenté par les députés:
M^{mes} et MM. Christian Grobet, Rémy Pagani,
Nicole Lavanchy, Salika Wenger,
Souhail Mouhanna, Jean Spielmann, Anita Cuénod,
Joceline Haller, René Ecuyer et Jacques François*

*Date de dépôt: 9 mars 2004
Messagerie*

Projet de loi **modifiant la loi sur la gestion administrative et financière de** **l'Etat de Genève (D 1 05) (Compensation des diminutions d'impôts)**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
décrète ce qui suit :

Article 1

La loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 7 octobre 1993,
est modifiée comme suit :

Art. 7 Equilibre budgétaire (nouvelle teneur)

¹ Les comptes de fonctionnement de l'Etat et des communes doivent être
équilibrés à moyen terme.

² Toute loi ayant pour effet de diminuer le taux ou l'assiette des impôts ou
des taxes doit indiquer la perte de revenus qui en résulte ainsi que les
dépenses figurant au compte de fonctionnement qui seront diminuées ou
supprimées à concurrence du montant de réduction des impôts et des taxes.

Article 2 Entrée en vigueur

La présente loi entre en vigueur le lendemain de sa promulgation dans la
Feuille d'avis officielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Les comptes de l'Etat se sont gravement dégradés depuis deux ans. La cause principale en est la baisse des revenus consécutive à la baisse des impôts voulue par la majorité de droite qui gouverne Genève.

Après la baisse de 12 % des impôts sur le revenu qui devait, selon les porte-parole de la droite, provoquer une relance de la consommation et dynamiser l'économie locale, il y a eu la suppression de l'impôt sur les successions favorisant essentiellement les contribuables aisés, sans parler de la suppression du droit des pauvres qui devait susciter une baisse du prix des places de cinéma, alors que c'est le contraire qui s'est produit !

Comme il fallait s'y attendre, ces baisses d'impôts, sans contrepartie, ont provoqué une grave crise des finances publiques. Lesquelles avaient été redressées et étaient revenues dans les chiffres noirs après la gestion funeste du Conseil d'Etat monocole de droite.

Les partis de l'Entente et l'UDC n'ont pas voulu entendre les mises en garde concernant leur politique fiscale. Ils ont choisi de mener une politique des caisses vides dans le but de réduire les prestations sociales fournies par l'Etat. C'est ce choix qui les amène aujourd'hui à refuser le budget de leur représentante au Conseil d'Etat et à réclamer des économies sans indiquer lesquelles.

Cette attitude est totalement irresponsable, ce d'autant plus que les partis de droite ont déposé d'autres projets de loi visant à diminuer les impôts et qu'ils soutiennent le paquet de réformes fiscales du Conseil fédéral, soumis en votation populaire en mai prochain, qui aura des conséquences graves pour les finances cantonales.

Certes, il est facile d'appâter le corps électoral avec des baisses d'impôts, mais pour que celui-ci se prononce en toute connaissance de cause, il est indispensable qu'il connaisse les répercussions de ces baisses d'impôts, à savoir le montant des diminutions de recettes de l'Etat et les dépenses qui seront réduites de ce fait.

Tel est le but de ce projet de loi qui, nous l'espérons, Mesdames et Messieurs les députés, sera bien accueilli de votre part.